



RÉFORME DE LA SNCF



MOBILISATION DES 3 ET 4 AVRIL 2018

UN PREMIER COUP DE SEMONCE DANS UNE GRÈVE DONT LES CHEMINOTS VEULENT SORTIR GAGNANTS

Le niveau de mobilisation atteint sur les deux premières journées de grève est une réussite dans toute la France. De son côté, la direction de la SNCF tente maladroitement de minimiser les taux de participation en jouant avec les chiffres. Le plan de transport extrêmement réduit témoigne pourtant d'une très forte mobilisation. **Le point.** ☺☺☺



LA BATAILLE DE LA COMMUNICATION

QUE FAIT LA DIRECTION ?

Elle soutient intégralement la réforme et fera tout pour la voir aboutir. Depuis plusieurs semaines, la direction de l'entreprise mène une politique de désinformation extrêmement agressive pour déstabiliser les cheminots et les convaincre de ne pas s'engager dans ce légitime mouvement de grève.



UNE REMISE EN CAUSE DU DROIT DE GRÈVE

La direction, totalement décomplexée, va jusqu'à ne pas respecter l'exercice du droit de grève, en considérant la succession de préavis pour des motifs différents comme illégale. Elle clame haut et fort en interne et dans les médias qu'il s'agit que d'un seul et même mouvement de grève et que les retenues sur salaires (particulièrement pour les jours de repos) seront effectuées comme s'il s'agissait d'une grève reproductible.

CRÉATION D'UNE PRIME MENSUELLE DE 150 € POUR LES CONDUCTEURS OCCASIONNELS : UNE VÉRITABLE PROVOCATION !

La direction a décidé de créer cette prime rétroactive au 1^{er} janvier 2018 pour les cadres qui accepteraient de conduire des trains. En plein mouvement de grève, cette décision est une véritable provocation pour tous les cheminots oubliés, dont les conducteurs de train, auxquels la direction refuse le déblocage de la grille salariale et la mise en place d'un véritable 13^e

mois. La création de cette prime ne répond pas plus aux attentes de l'encadrement traction qui demande depuis de nombreuses années une revalorisation des tâches d'encadrant et non de conducteur. Il est à rappeler que les cadres sont également dans le mouvement de grève, toutes activités confondues.

ANNONCES DU VENDREDI 30 MARS : NOUS SOMMES TRÈS LOIN DU COMPTE !

Le ministre a rappelé que le gouvernement souhaitait mener le processus de concertation autour de quatre thèmes. Ses annonces concernaient essentiellement l'ouverture à la concurrence.

① **Concernant le TGV** : ouverture sur les services commerciaux en *open access* avec une volonté de conforter le système de dessertes. Le financement des dessertes les moins rentables serait assuré *via* un système de modulation des péages qui sera inscrit dans la loi et qui pourrait être complété par des conventions spécifiques.

② **Concernant le transport conventionné TER, TET et Transilien** : la loi prévoira la possibilité de recourir à l'attribution directe jusqu'en 2023 ainsi que la possibilité pour les régions de recourir à des appels d'offres à partir de décembre 2019. L'Île-de-France fera l'objet de mesures d'exception spécifiques dans la loi de 2023 à 2039.

Sur les transferts de salariés, la portabilité des droits individuels serait assurée, y compris en cas de mobilité choisie et de transferts successifs. En revanche, les conséquences d'un refus de transfert du salarié (reclassement ou licenciement) ne sont toujours pas définies. ●●



L'interprétation fallacieuse du droit de grève dont la direction témoigne sera contestée prochainement devant les tribunaux par la CFDT Cheminots.

À CE STADE, EN L'ABSENCE D'AVANCÉES SIGNIFICATIVES, LA CFDT APPELLE À RENFORCER MASSIVEMENT LA MOBILISATION. LE SECOND PRÉAVIS DE GRÈVE COUVRANT LA PÉRIODE DU SAMEDI 7 AVRIL 19 H 00 AU MARDI 10 AVRIL 7 H 55 A ÉTÉ DÉPOSÉ.



J'ACCÈDE AUX OUTILS INTERACTIFS PAR UN SIMPLE CLIC



SITE INTERNET
www.cfdtcheminots.org



CHAÎNE WEBTV
www.youtube.com/user/cfdtcheminots



CFDT CHEMINOTS L'APPLI
Sur AppStore et GoogleStore



NEWSLETTER MENSUELLE
S'abonner par mail à contact@cfdtcheminots.org